

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2012**

**DCM N° 12-09-16**

**Objet : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis 2003 notamment aux actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association FC Metz, la Ville de Metz a accepté de verser, en mars 2012, une subvention de 200 000 € à l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association et en prévision de la préparation de la prochaine saison, il est proposé au Conseil Municipal de verser un complément de subvention d'un montant de 700 000 € au titre de la saison sportive 2012-2013.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Elle permettra par ailleurs de soutenir financièrement les actions d'animation mises en place par l'Association.

Il convient de noter les bons résultats obtenus par les jeunes sportifs issus du centre de formation avec plus de 95 % de réussite (13 baccalauréats dont 5 avec mention, 2 BEP et 6 CAP Métiers du Football).

Sportivement, le centre de formation a également su se distinguer grâce à certaines équipes telles que les U17 qui ont remporté cette saison la Coupe de Lorraine, les U15 Champions de Chine, d'Alsace-Lorraine et vainqueurs de la Coupe de Lorraine ainsi que les U13 vainqueurs de l'étape régionale de la Coupe Nationale et qualifiés pour la finale Nationale.

Enfin, il est important de souligner le travail partenarial engagé par l'Association depuis plusieurs saisons avec des pays comme la Chine et le Sénégal, lui permettant ainsi de partager son expérience en matière de formation des jeunes joueurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les commissions compétentes entendues,**

**VU** le projet présenté et porté par l'Association Football Club de Metz pour la saison sportive 2012-2013,

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** de verser, en complément de la subvention de 200 000 €, une subvention de 700 000 € à l'Association Football Club de Metz au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2012-2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**